



Non au harcèlement

La direction doit prendre toutes dispositions en vue de prévenir le harcèlement moral et sexuel.

Une commission avec une procédure de résolution sera mise en place.

- Vous devez saisir la DRH de votre région.
- Une enquête sera menée.
- La décision prise suite à cette enquête vous parviendra dans un délai d'un mois.

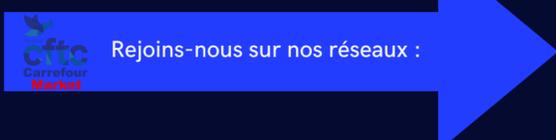
LA SANTÉ MENTALE :
UNE PRIORITÉ, MÊME
SI ELLE NE SE VOIT PAS

LA CFTC EST DÉJÀ
INTERVENUE

 Pour régler
ce genre de
problèmes



N'hésitez pas à contacter un représentant CFTC pour vous aider



Site internet



Facebook



Instagram

